



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL LIGUE DE FRANCHE COMTE

Réunion des ligues de Bourgogne et de Franche-Comté à Besançon le 30 mai 2016

• **Etaient présents :**

- les présidents des deux ligues ;
- les présidents des huit comités départementaux ;
- les secrétaires des deux ligues ;
- les trésoriers des deux ligues ;
- deux membres de la ligue de Bourgogne et un membre de la ligue de Franche-Comté.

🚩 **Ouverture de la réunion**

Jean-Marie MARAUX ouvre la séance à 18h10 et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il rappelle qu'au niveau fédéral, une seule réunion a eu lieu sur la fusion des ligues en octobre 2015 et que le sujet n'a été que peu évoqué lors du congrès 2016.

Les statuts types et le traité de fusion devraient être transmis par la FFPJP aux ligues fusionnant en juin 2016.

🚩 **Dates de fusion**

Joël PLAUT prend ensuite la parole et évoque la date butoir de création du comité régional en 12/2017 ; Patrick GALMICHE fait remarquer qu'un document intitulé de la FFPJP en date du 11/03/2016 intitulé "REFORME TERRITORIALE"¹, stipule une date plus avancée :

« Comités Régionaux appelés à fusionner :

- AG Ordinaire.
- Vote sur la prorogation des mandats des Comités Directeurs jusqu'aux AG de fusion.
- Eventuellement modification du mode de scrutin.
- Désignation de membres parmi le Comité Directeur appelés à composer un Comité de coordination destiné à préparer et mettre en place la fusion jusqu'aux AG de fusion à raison de 2 à 3 membres par anciennes Ligues.

Décembre 2016 à fin Juin 2017 :

- Mise en place des fusions et création des 7 Comités Régionaux nouveaux.
- AGE : approbation des fusions.

- AG électorale du nouveau Comité Directeur des Comités Régionaux jusqu'à 2020.

Novembre 2017 : Bascule de l'année 2017 sur 2018 et début de la Nouvelle carte territoriale. »

Après échanges, il apparaît que les dates butoirs de fusion font l'objet d'interprétations divergentes selon que l'on considère le document cité supra surligné en jaune ou que l'on avance que ce document est caduc.

¹ Document figurant en annexe 1.

Il y aura lieu de vérifier ce point avant les prochaines réunions de deux commissions programmées le 14/09/2016 à Chenove² d'autant que les deux ligues se sont accordées afin que la création du comité régional ait lieu le 10/12/2017 à Mont sous Vaudrey (39) à 9 heures.

Finances

Les deux trésoriers présentent ensuite de façon succincte les disponibilités actuelles de chaque Ligue (sous réserve de dépenses non connues à ce jour), soit :

- 58 000 € pour la Franche-Comté ;
- 45 000 € pour la Bourgogne.

Les montants des « cagnottes » étant différents sont ensuite mis en perspective quant aux contributions versées actuellement par les licenciés à chacune des ligues ; elles sont là encore différentes :

- 5 € pour la Bourgogne ;
- 3 € pour la Franche-Comté.

Après de nombreux échanges, il est décidé (*sous réserve de modifications qui pourront être proposées notamment après réunion de la commission des finances*) :

- que les disponibilités seront versées en totalité lors de la fusion sur le compte bancaire du comité régional ;
- que la contribution financière de chaque licencié au comité régional sera fixée la première année à 4 €.

Organisation sportive

L'organisation des championnats de ligue n'est pas la même dans chacune des entités actuelles. Joël PLAUT propose un mixte des pratiques actuellement en vigueur, soit :

- 4 à 5 championnats se dérouleraient sur autant de week-end après qualificatifs départementaux à l'instar des pratiques actuelles de la Franche-Comté ;
- le reste des championnats aurait lieu sur un week-end prolongé à l'image de ce qui se fait actuellement en Bourgogne.

Les éventuelles directives ou recommandations de la FFPJP n'étant pas connues à l'heure actuelle, et l'organisation actuelle de chacune des ligues devant être étudiée plus en détail, ce sujet sera débattu lors de la première réunion de la commission sportive en septembre ; le coût des inscriptions, lui aussi hétérogène, fera également l'objet d'une analyse par les membres de cette commission.

Créations de commissions

Il est décidé de créer des commissions qui permettront notamment de connaître et de comparer les pratiques en usage dans chaque ligue afin de proposer de mettre en place celles paraissant les plus adaptées à la nouvelle entité ainsi qu'à la couverture du nouveau territoire qui en résultera. Deux d'entre elles se réuniront en septembre 2016 au siège du CD 21. La liste provisoire et non exhaustive de ces commissions figure ci-dessous :

² Voir tableau des commissions et prévisionnel des réunions page 3.

Commission	Composition	Date de réunion	Lieu de réunion
Statuts et règlements	2 Pds de ligue 2 secrétaires généraux	14/9/2016 10 h	Chenove, 60 L avenue du 14 juillet
Sportive	2 Pds de ligues 8 Pds de comités + JM Tournier pour FC	14/9/2016 à 14h30	Chenove, 60 L avenue du 14 juillet
Finance	2 Pds de ligue 2 trésoriers + 2 trésoriers adjoints	octobre 2016 (selon planning professionnel E. Maraux)	Boulodrome Mont sous Vaudrey
Arbitrage	non défini	non défini	non défini
Jeunes et technique	non défini	non défini	non défini
Féminine	non défini	non défini	non défini
Communication (dont site internet)	non défini	non défini	non défini

Clôture de la réunion

Jean-Marie MARAUX clôture la réunion à 20h15 et invite les participants à rejoindre un restaurant proche afin de prendre le dîner en commun.

Le secrétaire général

Philippe CATTELET

le secrétaire-adjoint

Paulo DE BASTOS

Annexe 1

REFORME TERRITORIALE

➤ Découpage de zones :

Il est à l'étude en tenant compte du découpage géographique prévu par la réforme territoriale et dans certains cas, se limiterait aux comités régionaux importants ou regrouperait certains autres de plus faibles importances.

➤ Répartition des équipes :

Une proposition tenant compte du nombre de licenciés dans chaque Comités Régionaux a été présentée. Il a été évoqué la possibilité d'attribuer le même nombre qu'actuellement à charge pour le Comité Régional de les répartir aux Commission Territoriales.

➤ Etablissement d'un Budget prévisionnel

Les Ligues actuelles fusionnées devront se réunir afin d'établir un budget prévisionnel applicable à compter de l'AG de fusion. Pendant la période de mise en place des fusions (6 mois sauf à établir une situation comptable intermédiaire), les Ligues appelées à fusionner devront gérer leur entité en « bon père de famille » et donc effectuer de simples dépenses de fonctionnement courant. Si certaines des formalités obligatoires ci-dessous rappelées ne sont pas applicables à la fusion de vos entités, le délai peut être considérablement raccourci et être envisagé à une période où les dépenses les plus importantes ont été effectuées (après les championnats de France par exemple) après l'établissement d'une situation comptable intermédiaire actualisée.

Schéma de fusions :

NB : le schéma du rétro planning figurant sur le document PDF de la FFPJP n'a pu être collé en image « métafichier » sur le présent document.

Accompagnement fédéral : La fédération et son Comité de pilotage assurera l'accompagnement dans le cadre de la réforme territoriale pour régler les difficultés qui se présenteront aux ligues actuelles. Le comité de pilotage a également toute légitimité pour assurer cet accompagnement.

➤ Statuts des Comités Régionaux :

Des statuts types seront adressés très prochainement tenant compte des précisions suivantes :

- Membre élu au Comité Directeur Fédéral ne peuvent être élus à la Présidence d'un Comité Régional. Si une personne est Présidente d'un Comité Régional et élue au Comité Directeur Fédéral, cette dernière devra démissionner immédiatement de son poste au Comité Régional.
- Le Président du Comité Régional ne pourra pas être Président d'une Commission Territoriale
- Le Président du Comité Régional ne pourra pas être Président d'un Comité Départemental.
- La Président d'un Comité Départemental pourra être Président de la Commission Territoriale (pour les nouveaux Comités Régionaux)
- Les Vice-Présidents élus du Comité Régional seront obligatoirement présidents de la commission territoriale issue de leur territoire d'appartenance.

Composition des Commissions Territoriales :

Elles se composeront d'autant de membres qu'elles le souhaitent, en fonction de la nécessité qu'impose le fonctionnement de celles-ci. Le responsable est un Vice –Président élu du Comité Directeur du Comité Régional. Elles reçoivent délégation du comité régional pour gérer dans leur territoire géographique, la gestion du domaine sportif, les formations, les examens d'éducateurs et d'arbitres.

➤ **RETRO PLANNING** : pas de changements par rapport au document adressé en novembre 2015

Nous devons être prêts pour les nouvelles élections et démarrer au 01 janvier 2018

Dernier Trimestre 2016 :

☐ COMITES DEPARTEMENTAUX :

- AG Ordinaire Elections Comité Directeur : pas de changements
- Vote pour désignation des membres du Comité Directeur des Comités Départementaux appelés à composer l'AG des COMITES REGIONAUX (Électeurs).

Pas de changements.

- Eventuellement modification de leur statut lié au mode de scrutin.

➤ **COMITES REGIONAUX :**

1) Comités Régionaux inchangés géographiquement :

- AG Ordinaire + Elections Comité Directeur : pas de changements

Vote sur modification de leur statut :

Vote sur modification de leur statut :

Ligue → COMITES REGIONAUX

Nombre de représentants (2 ou 3 selon le nombre de Comités)

Eventuellement modification du mode de scrutin

2) Comités Régionaux appelés à fusionner :

- AG Ordinaire

- Vote sur la prorogation des mandats des Comités Directeurs jusqu'aux AG de fusion.

- Eventuellement modification du mode de scrutin

- Désignation de membres parmi le Comité Directeur appelés à composer un Comité de coordination destiné à préparer et mettre en place la fusion jusqu'aux AG de fusion à raison de 2 à 3 membres par anciennes Ligues.

Décembre 2016 à fin Juin 2017 :

- Mise en place des fusions et création des 7 Comités Régionaux nouveaux.

- AGE : approbation des fusions

- AG électorale du nouveau Comité Directeur des Comités Régionaux jusqu'à 2020.

Novembre 2017 : Bascule de l'année 2017 sur 2018 et début de la Nouvelle carte territoriale.

➤ **POUR RAPPEL**

LETTRE MINISTRE des SPORTS en date du 03/12/2015 : jointe